

AFFAIRE N° 26/17. - Construction d'un Groupe Scolaire de
10 classes et de 1 logement aux Camélias.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de rattacher au Budget de 1970, par autorisation spéciale, le montant de la construction d'un groupe scolaire de 10 classes et de 1 logement aux Camélias, savoir :

au chapitre 903, article 2302-58 (la participation communale, soit 371 240 Frs ayant été prévus au budget primitif de 1970) 39 985 000 Frs

en recettes

à l'article 10 512-32 - Subvention Education Nationale pour construction de 10 classes et 1 logement aux Camélias 30 000 000 Frs

à l'article 1669-36 - Emprunt CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE pour construction de 10 classes et de 1 logement aux Camélias 9 985 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*